

# fmCh newsletter

*Lettre d'information de la fmCh à ses membres*

***Chères collègues, chers collègues,***

*Cette lettre d'information vous permet de survoler en quelques traits les nouveautés touchant la politique de la santé et la fmCh. Vos réactions sont attendues et même vivement souhaitées. Voici l'adresse : [info@fmch.ch](mailto:info@fmch.ch)*

*Le secrétariat général de la fmCh*

## **Feedback sur le web - Un nouvel outil des SwissDRG**

Une saisie et une fourniture judicieuses, au Case Mix Office, des données relatives aux coûts est d'une importance décisive pour la mise en place de la structure tarifaire des SwissDRG. Les coûts des médicaments et des implants doivent, par exemple, être saisis comme des coûts séparés. Les hôpitaux dits de réseau fournissent leurs données sur les coûts de manière volontaire au Case Mix Office. La qualité de ces données mériterait toutefois d'être améliorée dans bien des cas. SwissDRG a désormais créé un instrument permettant d'améliorer la situation : le feedback sur le web (" Webfeedback "). Cet outil permettra aux hôpitaux de réseau de comparer leurs données avec celles des autres hôpitaux qui participent à la saisie des données relatives aux coûts. Comme il s'agit en l'espèce d'indications sensibles, les données d'accès ne seront envoyées qu'aux seules directions des hôpitaux concernés. La version

de démonstration avec données fictives présentée sur le site web de SwissDRG donne un aperçu des analyses proposées.

⇒ [Feedback de démonstration sur le web](#)

Les membres du corps médical devraient encourager les hôpitaux dans lesquels ils travaillent à participer à la saisie des données sur les coûts. Ce sera là une contribution précieuse à la mise en place de la structure tarifaire des SwissDRG. Les hôpitaux qui maîtrisent ces données acquièrent par ailleurs un avantage concurrentiel non négligeable. Le feedback sur le web constituera, à n'en pas douter, un instrument auxiliaire important.

## L'introduction des DRG

Les préparatifs en vue de l'introduction des DRG battent leur plein. Tous les hôpitaux suisses s'occupent de la nouvelle structure tarifaire, des nouveaux codes et de leurs coûts. Relevons dans ce contexte l'atelier de travail exemplaire de deux jours qui a eu lieu les 10 et 11 mai 2011 sous la direction du Prof. Dr. Th. Linder, chef de la clinique nez-gorge-oreilles et chirurgie faciale (Clinique für Hals-, Nasen-, Ohren- und Gesichtschirurgie) de l'hôpital cantonal de Lucerne. A titre de préparation, les participants ont d'abord analysé le top 10 des DRG de la clinique (opérations chirurgicales les plus fréquentes) et trié ensuite les interventions avec durée d'hospitalisation déjà courte et celles comportant des durées sensiblement plus longues. Les participants ont débattu dans des travaux de groupes les coûts et les recettes des interventions ainsi que les durées d'hospitalisation sous le régime DRG pour les interventions de routine, les malades longue durée et les cas spéciaux. Les voies de traitement intégrées, la formation et la post-formation, l'indemnisation des hôpitaux privés et publics dans le système des DRG ont également figuré parmi les thèmes de base traités dans l'atelier. Le secrétariat général de la fmCh reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

## Workshop Verhandlungsführung

Die Revisionen des KVG werden einen grossen Verhandlungsbedarf zwischen den Tarifpartner und Akteuren im Gesundheitswesen nach sich ziehen. Oft wissen Leistungserbringer nicht, wie sie sich auf eine Verhandlung

optimal vorbereiten sollen. Das Verhandlungsergebnis jedoch hängt ganz entscheidend von der Vorbereitung und der professionellen Verhandlungsführung ab. Mit diesem Basiskurs bietet Ihnen die fmCh die Grundlagen für erfolgreiches Verhandeln an. Der Kurs richtet sich an Ärztinnen und Ärzte mit eigener Praxis, aus Spitälern, Belegärzte, Verantwortliche in Fach- und Ärztesellschaften und Ärztenetzwerke, Führungskräfte im Gesundheitswesen. Der Workshop findet am 24./25. Juni 2011 und am 16./17. September 2011 statt. ⇒ [Hier](#) erhalten Sie mehr Informationen und können sich für den Workshop anmelden.

## Candidature de J. de Haller

La candidature PS du président de la FMH crée pas mal de remous. Plusieurs membres de la FMH exigent sa démission. La fmCh a chargé la Commission de gestion (CdG) d'examiner la candidature de J. de Haller au sens de l'article 22a des Statuts de la FMH. La fmCh estime pour sa part qu'un mandat de conseiller national PS est incompatible avec les fonctions de président de la FMH en raison de conflits d'intérêts et de l'engagement en temps qu'exige un tel mandat. La CdG est d'avis que l'article 22a se rapporte exclusivement à des activités exercées pour le compte d'entreprises économiques et non pas à des mandats politiques. Elle n'est donc pas compétente en la matière. La CdG invite cependant le Comité central de la FMH à examiner la candidature de J. de Haller sous l'angle de la législation du travail. Le Comité central représente en effet la FMH en qualité d'employeur de J. de Haller ; il devra par conséquent se prononcer sur la question de savoir si un mandat de conseiller na-

tional menace de concurrencer, tant sur le fond qu'en termes de calendrier, les activités de base de Jacques de Haller en tant qu'employé, et de quelle manière il faudrait revoir son temps de travail s'il était élu. Nous attendons la décision du Comité central et vous tiendrons au courant.

Lisez l'article paru à ce sujet dans le "Sondage" du 22 mai 2011. Cliquez ⇒ [ici](#).

La "Weltwoche" s'est elle aussi penchée sur la candidature de J. de Haller. Cliquez ⇒ [ici](#) et ⇒ [aussi ici](#).

Nous vous souhaitons à tous une belle journée!  
*Le secrétariat général de la fmCh*

